

LES INFORMATIONS COMMUNALES

Montmorin

Hommage à un héros.

Jean MOULIN, des origines montmorinoises....

Jean MOULIN, alias MAX. Combien d'enfants de France connaissent encore ce nom ?

Voici plus d'un demi siècle que Jean MOULIN fut parachuté sur la terre de Provence pour devenir le chef d'un peuple de la nuit.... Un héros de la Résistance.

Préfet de l'Eure et Loire en 1940, il s'oppose courageusement à l'occupant nazi, puis rejoint à Londres le général de GAULLE.

Il est chargé par celui d'unifier les mouvements de résistance en France.

Peu après la création du Conseil National de la Résistance (CNR) dont il est le Président.

Jean MOULIN est arrêté à la suite d'une trahison. Son rôle est joué et son calvaire commence, dira sa soeur Laure MOULIN; "bafoué, sauvagement frappé, la tête en sang, les organes éclatés, il atteint les limites de la souffrance humaine sans jamais trahir un seul secret, lui qui les savait tous".

Il meurt le 9 juillet 1943 des tortures qui lui sont infligées par la GESTAPO (Police secrète d'Etat de l'Allemagne nazie qui, en France, sous l'occupation, traque sans pitié juifs et membres de la Résistance).

Jean MOULIN naquit à Béziers (Hérault) le 20 juin 1899.

Cependant, ses origines remontent à Montmorin.

Les MOULIN étaient issus d'un ancêtre gavot (de la région de Gap), Pierre MOULIN, maître tisserand, qui dans la première moitié du 18^{ème} siècle, descendant de Montmorin, était allé se fixer à Saint-Andiol dans les Bouches du Rhône.

Généalogie:

* *Pierre MOULIN* (1689), époux de Marie FAURE;

* *Antoine Emile MOULIN*, né vers 1725.

Le curé archiprêtre de Montmorin écrit à son sujet: "J'ai donné certificat à Antoine MOULIN, fils de Pierre MOULIN et de Marie FAURE d'aller épouser à Saint-Andiol, en Provence, du diocèse d'Avignon, la nommée Marie LAUGIER, fille de feu Jean et Marie GROS.

Le nom de LAUGIER est bien de Montmorin. Il est celui d'un tisserand.

Antoine MOULIN et Marie LAUGIER ne reviennent pas au pays.

C'est l'habitude au 18^{ème} siècle pour les jeunes de cette partie du serrois, d'émigrer dans ce coin de Provence. Ils eurent une nombreuse descendance dont un fils.

* *François Xavier MOULIN* qui après avoir fait les guerres de la Révolution avait longtemps servi dans la Marine de Napoléon 1^{er}, se maria en 1815 et eut des enfants dont:

LES INFORMATIONS COMMUNALES

-*Alphonse MOULIN* dont les opinions républicaines étaient connues.

Au cours des premières années de la troisième République, il milita contre l'Ordre Moral en faveur de la République encore mal assuré et fut emprisonné pour ses idées républicaines. C'était le grand père de Jean MOULIN, le préfet patriote.

* *Antoine Emile MOULIN*, né le 19 avril 1857, père de Jean MOULIN fut le premier intellectuel de la lignée, mais il ne renia jamais ses origines paysannes.

Professeur, Vice Président du Conseil Général de l'Hérault, il revint souvent à Serres ses cousins créateurs de la tannerie du Claret et de deux auberges réputées.

* *Jean MOULIN* (1899-1943).

Documentation:

* livre Jean MOULIN écrit par sa soeur, Laure MOULIN. Edition des Presses de la cité. 1969

* Article du Dauphiné.

Merci à Mme AUBERT de Montmorin pour ces recherches généalogique et la rédaction de cet hommage historique à Jean MOULIN.

A propos de l'employé intercommunal.

Il est à souligner que l'employé intercommunal, Christian Collomb travaille 2,5 jours par semaines pour chacune des trois communes composant la C.C.V.O., ce qui représente 2,5 jours toutes les 3 semaines dans chaque commune.

Ouverture d'une piste de débarquement de grumes.

La commune de Montmorin remercie les propriétaires qui ont cédé à l'unanimité le terrain nécessaire à l'ouverture d'une piste de débarquement de grumes provenant d'une coupe de bois effectuée dans la forêt domaniale de l'Adaux d'Oule par l'entreprise STABILE DONATO qui a pris en charge la réalisation de cette piste de la Péguière au col Lapeyrouse.

Cette piste a été prévue principalement pour éviter la détérioration du chemin communal de l'Adaux d'Oule qui n'a pas été conçu pour un trafic et un tonnage aussi important.

Par la suite, elle pourra également être utilisée par les riverains qui voudraient éventuellement exploiter leur parcelle.

Elle pourra également servir aux touristes (VTT, marcheurs, etc...) et sera une piste supplémentaire pour les chasseurs et cueilleurs de champignons.

Les fêtes votives de Bruis et de Montmorin.

Le premier week-end du mois d'août a été désastreux pour la fête votive de la commune de Montmorin: pluie et températures automnales ont forcé les organisateurs à annuler quasiment toutes les manifestations prévues à cet effet, au plus grand regret des participants.

Le tirage de la tombola et un concours de boules ont cependant eu lieu le 6 août dans une très bonne atmosphère.

Espérons que la météo sera plus clémente pour l'année prochaine.

LES INFORMATIONS COMMUNALES

La visite guidée de la tour de Bruis a remportée un vif succès et s'est achevée par un repas champêtre de qualité dans une atmosphère bon enfant.

Ste Marie

La départementale D 26.

Le maire et son conseil municipal a demandé au Conseil Général de prolonger la Départementale D26 dans la traversée du village.

En effet, cette route qui borde le village sur sa partie nord et qui fait la jonction avec la Drôme se trouve être communale, de la rue qui monte à la place du 19 mars jusqu'au Verrier.

Les conséquences sont le manque de déneigement et l'entretien qui se trouve être à la charge de la commune (à faibles revenus) et qui est malgré tout l'itinéraire des pompiers, de la gendarmerie, de la poste et des usagers.

L'étude est entre les mains de Mr MOUTET de la DDE de Serres.

Bruis

La réfection du chemin d'usage.

Suite au passage important de camions transportant du bois, le chemin d'usage s'est progressivement détérioré.

Il était ainsi devenu nécessaire d'envisager la réfection de la route.

Par une délibération du Conseil Municipal de la commune de Bruis en date du 5 septembre 1997,

il a été décidé à l'unanimité des membres présents d'améliorer la voirie desservant le massif forestier sur une longueur de 3 km pour un montant total des travaux HT de 421 243 Frs, financé à hauteur de 80 % par l'Etat, le Conseil Général et le Conseil Régional.

Le coût des fondations et du goudronnage s'élève à 169 000 Frs HT, et seront financés par l'Etat et le Conseil Général.

Un appel d'offre a été lancé.

Le tout venant nécessaire à la fondation de la chaussée (1000 m3) sera prélevé dans le ruisseau de Claret avec l'accord du Conseil Municipal de la commune de Sainte-Marie.

Ce projet arrive à point nommé dans la mesure où la commune de Sainte-Marie souhaitait engager des dépenses pour aménager le ruisseau en limite de débordement.

La commune de Bruis après cette autorisation de prélèvement de matériaux dans le ravin de Claret par délibération du Conseil Municipal de Sainte-Marie a décidé de demander une ouverture de carrière pour 985 m3 qui a été autorisée après enquête de la D.D.A.

La route communale va être fermée durant la période des travaux.

Une déviation existante et qui relie Sainte-Marie directement sera mise en service, grâce à l'autorisation gracieuse donnée par Mr Joubert pour l'utilisation de son chemin et que la commune remercie.

Une autorisation a été donnée à STABILE DO-NATO pour utiliser la voie communale.

Il participe à hauteur de 52 000 Frs.

Cette autorisation était indispensable pour permettre aux propriétaires de vendre leur bois étant entendu qu'à l'achèvement de la réfection du chemin d'usage, le transport de bois sera limité.

LES ORIENTATIONS DE LA C.C.V.O.

Le balisage est pratiquement achevé à l'exception de la portion "Col d'Aron - Col des Praux" sur l'itinéraire n°7: cette portion est cependant déjà balisée par Valdrôme (itinéraires n°10 et 19).

Par ailleurs, l'itinéraire n°8 n'est balisé que jusqu'au col des Praux.

Le balisage des pistes débutants(vert/bleu) sur les autres secteurs de l'espace Pays du Buëch a été entièrement revu et le nombre de celle-ci augmentées pour mieux s'adapter à la demande de la clientèle touristique.

Des documents d'information (carte d'itinéraires et topo guide) comportant le tracé des différents circuits existants seront édités pour la prochaine saison estivale.

Les services demandés par les pratiquants: point lavage, douches seront au moins proposés dans les trois points de fréquentation les plus importants: La Faurie, Orpierre et Serres.

Un effort de promotion des **manifestations de randonnée tout terrain** ("Blaireau, Préalpine...") a été effectué par la création d'un fichier commun des participants et la relance de ceux-ci ainsi que d'autres cibles de proximité (clubs, associations).

La rencontre des propriétaires d'hébergement concernés par les **itinéraires interrégionaux** a permis de leur présenter le produit de treks VTT Grenoble/Sisteron, Valence/Gap et Gap/Sisteron (une partie du tracé est prévue dans la vallée de l'Oule).

Les "Pays du Buëch" seront partie prenantes de l'opération "**Hautes-Alpes, destination vélo**" par la mise en service "d'itinéraires partagés" et l'accès du col de Pomerol aux seuls cyclistes six matins différents de juin à septembre.

L'objectif prioritaire étant de conforter l'offre, aucune opération de promotion autre que celles menées par les offices de tourisme n'a été

engagée, l'année 1998 ayant vu pour la première fois le lancement d'une campagne nationale de communication été à laquelle sont associés les différents territoires des Hautes-Alpes.

La montée en puissance de la destination "randonnées" (1999-2000).

L'**installation d'espaces de jeux** sur quelques itinéraires VTT permettra une approche plus attractive pour le jeune public et une sensibilisation des scolaires tout au long de l'année, surtout si des moyens humains (animateurs sportifs) sont engagés.

L'**implantation de l'ensemble de la signalétique**, selon la charte de balisage en vigueur et les travaux déjà effectués sur certains secteurs sera réalisée **sur la totalité du réseau pédestre et équestre défini.**

L'étude de faisabilité du **projet de "tour de pays en Baronnies"** sera lancée dans une perspective de produit touristique "durable" (à forte connotation environnementale).

Pour répondre à la demande non satisfaite à ce jour, **un document de type cartographique**, simplifié au maximum, sera édité, englobant tout le territoire et l'offre touristique avec la meilleure lisibilité possible pour la clientèle non expérimentée. Ce document pouvant à l'avenir s'intégrer dans un outil informatique disponible auprès des offices de tourisme.

Un renforcement des actions de promotion sera effectué auprès des cibles de clientèles nouvelles, dans le cadre, notamment des choix du CDT pour développer l'image "vélo" des Hautes-Alpes.

Grâce à l'ensemble de ces mesures, à la dynamique qu'elles créeront, la notoriété des "Pays de Buëch-Durance" se développera, confortée par une offre de qualité répondant aux attentes de la clientèle actuelle et potentielle.

LES ORIENTATIONS DE LA C.C.V.O.

L'action "Randonnées et découverte du milieu naturel" du programme LEADER II.

Cette action s'inscrit plus largement dans une démarche de valorisation des ressources locales et plus particulièrement celle des ressources naturelles complémentaires: en effet, les paysages qui structurent la zone Buëch-Durance, les acteurs et les infrastructures du tourisme rural, les itinéraires de randonnées existants et en création sont autant d'atouts pour développer une utilisation rationnelle des ressources naturelles en préservant l'environnement dont nous disposons.

L'objectif de la mission.

Face à une offre touristique atomisée et dispersée, la mission randonnées et découverte du milieu naturel s'est donnée pour principal objectif le développement du tourisme rural sur la zone Buëch-Durance de façon concertée entre tous les acteurs locaux du tourisme: agriculteurs, hôteliers, propriétaires d'activités ou de service, élus, institutionnels (O.T, C.D.T....) et ce, en valorisant au mieux les potentialités locales ainsi que l'existant.

Les moyens.

Un chargé de mission a été recruté en septembre 1997.

Son rôle consiste pour l'essentiel en un appui aux structures locales quant à la commercialisation et à la promotion des ressources existantes sur l'ensemble de la zone Buëch-Durance.

Les orientations principales de sa mission sont:

-la mise à plat de l'existant en matière de randonnées diverses sur la zone (des étapes préliminaires d'amélioration des équipements, quasi effectuée sur l'espace VTT mais pas en pédestre ainsi que leur adaptation à la demande ont été nécessaires)

-la recherche d'hébergeurs prêts à s'investir dans la constitution de produits touristiques

- l'organisation des produits touristiques à thème notamment en hors saison qui combinent hébergement, animations diverses à partir de tout type de randonnées

-le renforcement ou la création d'une structure capable d'assurer et de promouvoir ces produits.

Les résultats.

1998: une première phase de remise à niveau et d'inventaires menée à l'échelle d'un territoire.

1998 est marqué par le **renouveau du centre VTT/FFC.**

Dans le cadre d'une offre existante de plusieurs centaines de kilomètres du haut Buëch à l'Orpierrois, un plan de signalétique a été mis en place au départ de toutes les communes concernées par des circuits.

Les 3 panneaux d'information aux points d'accueil des circuits ont été installés durant le mois d'août dans chaque commune de la vallée de l'Oule. Ils comprennent:

-les itinéraires, leur numéro et leur classification, leur longueur, la dénivelée positive cumulée, les difficultés techniques et physiques

-des renseignements touristiques et la localisation des sites et des monuments

-la légende pour la cotation des circuits

-la bonne conduite du vététiste

-le titre "centre VTT:FFC" et le logo de la FFC.

140 km de pistes balisées en 8 circuits ont été prévus dans la vallée de l'Oule. (n° 1: Ruisseau des Combes: vert* / n° 2: les Plaines: bleu* / n° 3: Mianes: bleu* / n°4: Ruines de Maraysse: bleu* / n°5: Bois de l'Infernet: rouge* / n°6: Jas de Baronne: rouge* / n°6b: Serre Rochasson: rouge* / n°7: Sous le Duffre: noir* / n°8: Crête de Dindaret: noir*).

* vert :très facile / bleu: facile et moyen/ rouge: difficile / noir: très difficile.

DIVERS

Nous adressons tous nos vœux de bonheur et nos félicitations à Mr et Mme Monique et Elie Cousin pour la venue de leur petit-fils Yvan, né à Gap le 2 août 1998.

L'ouverture de la chasse.

L'arrêté d'ouverture et de clôture pour la campagne de chasse 1998-1999 vient d'être publié par la préfecture des Hautes-Alpes.

L'article 1 prévoit que la période générale de chasse à tir et au vol de gibiers est fixé pour le département du 13 septembre 1998 à 7h au 28 février 1999 au soir.

Du 13 septembre 1998 au 1er novembre 1998, la chasse n'est autorisée que 4 jours par semaine: lundi, mercredi, samedi et jours fériés légaux, sauf pour les espèces soumises au plan de chasse légal qui pourront être chassées tous les jours, excepté le chamois dans le cadre du plan de chasse quantitatif.

L'article 2 énumère, par dérogation à l'article 1 les espèces de gibiers qui ne peuvent être chassés que sous certaines conditions et durant des périodes spécifiques.

Le tableau relatif à ces exceptions est affiché dans l'ensemble des trois communes de la C.C.V.O.

La bibliothèque.

Elle reste à la disposition du public tous les jours de 8h à 12h, du lundi au vendredi et durant les heures d'ouverture de la mairie (lundi et vendredi après-midi).

A noter que le bibliobus sera de passage dans la commune de Bruis le 25 septembre 1998 à 13h30 sous réserve de modifications.

Recette: la confiture de noix vertes.

Nous publions cette recette à la demande d'un lecteur même si elle n'est plus de saison.

Préparation: 10 minutes

Repos: 9 jours + 12 heures

Cuisson: 1Heure

Ingrédients: pour 1 kg de noix vertes, 1 kg de sucre.

➔ Peler les noix bien avant leur maturité. Les noix doivent être suffisamment tendres pour être traversées de part en part avec une grosse aiguille à repriquer.

➔ Egoutter et garder en attente durant 12 heures.

➔ Le lendemain, faites un sirop le sirop: faire chauffer 2 dl d'eau pour 1kg de sucre.

Lorsque le liquide bout, observer la surface; au bout de quelques minutes, il se forme des bulles: verser alors les noix.

➔ Compter environ 40 mn à partir du moment où l'ébullition reprend.

➔ Vérifier la cuisson en faisant le test de l'assiette.

➔ Mettre en pots ébouillantés et séchés.

➔ Laisser refroidir et couvrez.

DIVERTISSEMENT

Les mots fléchés (la solution dans le prochain numéro).

MESURE DU TEMPS PARLES DOUCEMENT	HÂTERA FLEUVE AFRICAIN	POMME DE PIN FRAIQUES HOMMES	VIEUX SOUDARD TATA FAMILIÈRE	NAZI
GARDAS EN MEMOIRE LISSÈRENT				MILLE-PATTES
AMAS FROID ERIDAN		TRAVAIL DE CHOIX NON POLLUÉE		
SOLIDE CLOISON LIBÉRÉ	AXE POUR LES ROUES MANUFACTURE	PIGE USÉE PAR FROTTEMENT		RELEVAIT
TITANE DU LABO DÉCORATION	BRANCHE VAGABONDE		DIFFICULTÉ GAZ EN TUBE	AUROCHS
MET AU COURANT EN CAGE		COULE DE SOURCE CONVIENT		
BELLE ÉPOQUE	FAIRE UNE SECONDE LECTURE			
		PILASTRE CORNER		

Annonces:

-Vends poêle à bois en fonte, état neuf, 600 Frs.
Tel: 04-92-66-02-16.

-Vends poêle à fioul, capacité de chauffage 100 m2, état neuf, jamais servi, 1700 Frs.
S'adresser au bureau du journal.

La solution de l'édition du mois de juillet-août.

■	I	■	A	■	S	A	■	M
E	N	E	R	V	A	N	T	E
■	E	P	A	U	L	A	I	S
A	X	E	■	L	E	■	N	S
■	P	I	E	C	E	T	T	E
F	E	R	■	A	■	R	E	■
■	R	E	V	I	S	E	R	A
P	I	■	A	N	I	M	A	L
■	M	A	L	■	R	A	I	L
R	E	M	I	S	E	■	S	U
A	N	O	D	I	N	E	■	R
■	T	U	E	■	E	U	R	E
T	E	R	R	A	S	S	E	S

L'abonnement.

Les bulletins d'abonnement peuvent être envoyés ou déposés directement au bureau de la C.C.V.O. 05150 . Mairie de Bruis. au 1er étage de 8h à 12h du lundi au vendredi.

BULLETIN D'ADHESION

Mme, Melle, Mr NOM
PRENOM

Souscrit un abonnement d'un an au bulletin d'informations "Au fil de l'Oule" - montant : 60 frs /an
A renvoyer à C.C.V.O. 05150 BRUIS.

Signature :

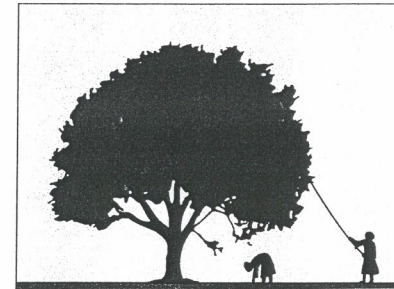
Paiement en espèces
Paiement par chèque

8

AU FIL DE L'OULE

Bulletin d'informations de la vallée de l'Oule - Numéro -2-

Septembre-Octobre 1998



Editorial.

La saison estivale étant achevée, j'ai le plaisir de remercier toutes les personnes qui ont participées à la vie de nos villages par leur présence à nos fêtes votives.

Elles permettent d'établir un contact indispensable entre les habitants de la vallée mais aussi avec et entre les saisonniers de façon conviviale et chaleureuse.

Dans ce numéro

- 1 L'éditorial
- 2-3 Les orientations de la CCVO
- 4-5-6 Les informations communales
- 7 Divers
- 8 Divertissement

Communauté de communes de la vallée de l'Oule
05150 BRUIS
Tel / Fax : 04-92-66-04-21.
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h.

COMITE DE REDACTION:
Les conseillers communautaires ou les suppléants

Directeur de publication: Gérard TENOUX

Dépot légal n°: 98 009.

Je regrette que la fête de Sainte-Marie n'ait pu être organisée cette année et j'espère qu'une solution sera trouvée à l'avenir afin qu'elle puisse être maintenue.

Celle de Montmorin n'a pas connu le succès mérité pour cause d'intempéries et je le déplore très sincèrement.

D'autre part, je salue le travail de tous les bénévoles qui organisent ces festivités chaque année et les encourage à persévérer dans leurs efforts malgré les difficultés qu'ils rencontrent et qui mettent en péril nos fêtes de villages.

Bien cordialement.

Gérard TENOUX

1